

DE QUELQUES ORFÈVRES ET POINÇONS LIÉGEOIS DU XVIII^E SIÈCLE

par

Luc ENGEN

Les notes qui suivent doivent beaucoup aux aléas récents de ma carrière. En effet, mon retour, durant vingt mois, dans les musées de l'Institut archéologique liégeois qui allaient rejoindre, sans moi, le Grand Curtius, a été l'occasion, mais trop rarement à mon goût, de me pencher à nouveau sur leurs collections d'orfèvrerie. J'ai ainsi découvert une date inédite pour le poinçon GD(8) et pu vérifier une hypothèse, vieille de plus de vingt ans, quant à l'attribution à Lambert Englebert d'un coffret en écaille de tortue et monture d'argent. Appartenant à l'ancienne collection Bronckart-Grandjean, il est malheureusement toujours relégué dans les réserves du musée.

Les découvertes réalisées dans les collections d'orfèvreries du château de Jehay sont, quant à elles, le résultat d'une longue histoire qui remonte au début des années 80, lorsque me furent confiées les diapositives de quelques-unes de ces pièces par le professeur Jacques Stiennon qui avait suivi les négociations entre le comte van den Steen et la Province de Liège pour assurer la survie du château et de ses collections. Regardées, bien à tort, d'un œil suspect en 1991, ces pièces, revues aujourd'hui à la lumière de documents d'archives d'une importance considérable, se sont révélées riches d'enseignements pour l'étude des poinçons liégeois. Ces archives portant tant sur la constitution de la « collection » de la famille van den Steen que sur les pérégrinations de celle-ci lors de l'émigration de 1792, feront l'objet prochainement de deux articles circonstanciés.

Le présent travail doit beaucoup aux très nombreux échanges de vues que j'ai eus avec le professeur Pierre Colman qui m'a autrefois transmis le virus de l'orfèvrerie. Mes amis Pierre Gason et Daniel Jozic ont fort opportunément attiré mon attention sur les très « riches » dossiers van den

Steen conservés aux Archives de l'État à Liège¹ et apporté, à l'occasion, leur expérience paléographique. Enfin, il est difficile, dans ce domaine, de se passer des ressources documentaires réunies par le baron Emmanuel de Moffarts, qu'il met si volontiers à la disposition des chercheurs, tant est grand son souhait de voir progresser l'histoire de nos orfèvres. Qu'ils soient remerciés tous les quatre pour leur précieuse collaboration. Ce travail a aussi été l'occasion d'une excellente collaboration avec le musée provincial du château de Jehay où j'ai reçu le meilleur accueil tant de la part de son nouveau directeur Emmanuel Closset que de ses collaborateurs, Céline Jadot, Nicolas Bléret et Mado Laruelle ; qu'ils reçoivent eux aussi la reconnaissance de l'auteur. Enfin, Bernard Mélard et Jean-Marc Baczkowski du Grand Curtius ont répondu avec zèle et enthousiasme à chacune de mes sollicitations. Grand merci à eux aussi.

I. LES POINÇONS DE JEAN FRANÇOIS² BEANIN

I.A. LE POINÇON DE JEAN FRANÇOIS BEANIN POUR L'ARGENT DIT DE BAVIÈRE³

À Liège où les plaques d'insculpation du métier des orfèvres ont disparu, pour établir avec certitude la paternité d'un poinçon d'orfèvre, on dispose – c'est l'exception – d'une signature en toutes lettres sur l'objet ; c'est le cas, entre autres, pour François Joseph Vandenberg⁴, Remy Renier⁵ et Melchior Dartois⁶. Plus fréquemment, il est possible de mettre en rapport un objet conservé avec un document d'archives suffisamment explicite quant à la description et la date dudit objet.

¹ AÉL, fonds van den Steen, non inventorié, fardes n° 49 et 50.

² J'ai décidé, convaincu par l'argumentation de P. Bertholet qui considère que les traits d'union impliquent presque *de facto* l'existence d'un prénom composé, dont l'usage est rien moins qu'assuré, d'abandonner lesdits traits d'union pour les orfèvres cités. P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 304, n. 1.

³ J'adopte l'orthographe « bavière », suggérée par P. Colman, et non Bavière car il est fait référence à l'aloï des pièces de monnaie émises, à Liège, par les princes-évêques de la famille de Bavière et non à l'État allemand. P. COLMAN, *L'orfèvrerie civile ancienne de la cité de Liège*, dans *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, exposition, Liège, 1991, (ci-après : Liège 1991), p. 21. Nous avons déjà fait de même pour l'argent dit de Louis en 1991.

⁴ Ostensoir vers 1742 : L. ENGEN, *Le poinçon de l'orfèvre liégeois François-Joseph Vandenberg*, dans *BIAL*, t. 100, 1988, p. 195-200.

⁵ Une paire de flambeaux de 1784 : O. de SCHAEZTEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976 (ci-après : de SCHAEZTEN 1976), p. 240-241.

⁶ Un samovar de 1783 : Liège 1991, n° 207, p. 224.



Fig. 1 - Réchaud (d'une paire) par Jean François Beanin en argent de bavière, château de Jehay. Photo Luc Engen.



Fig. 2 - Poinçon pour l'argent de bavière de Jean François Beanin FB(2). Photo Luc Engen.

Le musée provincial du château de Jehay possède aujourd'hui, provenant de la succession de Lambert-Walthère van den Steen (1702-1778), abbé de Sainte-Ode et Saint-Georges d'Amay, une remarquable paire de réchauds portant le seul poinçon FB au format réduit pour l'argent de bavière. Sur

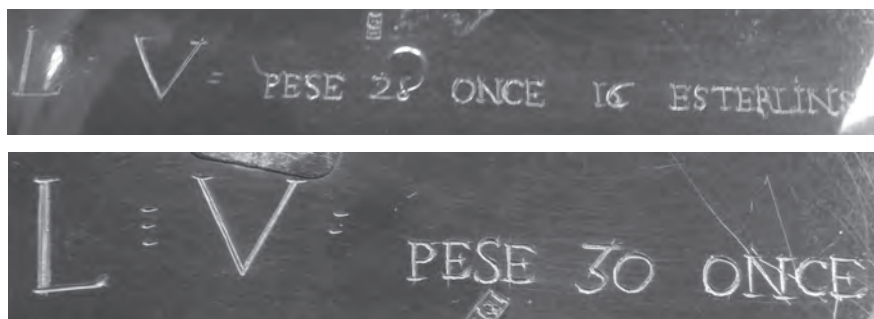


Fig. 3 - Inscriptions gravées sur le fond des deux réchauds du château de Jehay.
Photos Luc Engen.

leurs fonds sont gravées respectivement les mentions : L : V : PESE 28 ONCE 16 ESTERLINS et L : V : PESE 30 ONCE. Les initiales LV sont celles de l'abbé Lambert van den Steen, la suite nous livre les poids respectifs des deux réchauds. Ceux-ci sont d'un modèle inédit à Liège avec ces trois pieds boules en bois tourné et ces deux anses, elles aussi en bois tourné.

Le document reproduit *in extenso* ci-après est un autographe de l'orfèvre Jean François Beanin. Il ne laisse planer aucun doute sur le fait que nous sommes en présence de la « facture » de ces objets et que l'on peut, dès lors, considérer que le poinçon FB(2)⁷ pour l'argent de bavière est assurément celui de Jean François Beanin.

En effet, le poids total est exact, « 58 onces 16 esterlins », et la description des éléments non précieux rapportés concorde parfaitement « pour les boules de bois et manches et les vérins de cuivre des rechauds ff 4 – 0 – 0 ». Notons que les « verins » sont les trois pièces en cuivre ou laiton toujours présentes qui permettent d'isoler le récipient contenant les braises du fond en argent.

Le poinçon de Beanin pour l'argent de bavière figure sur d'autres pièces de la même collection. Sur les quatre branches de candélabres conçues pour compléter une fausse double paire de flambeaux portant le poinçon IG, dont il va être question plus loin, ainsi que sur une terrine et son plateau. Ces deux derniers portent, eux aussi, des marques d'appartenance et de poids : LV * 101 * ONCE * 8 * ESTERLINS pour la terrine et LV . 36 . ONZES . 19 . ESTERLINS pour son plateau. D'autres documents contenus

⁷ Selon la nomenclature adoptée pour le *Répertoire général des poinçons d'orfèvres liégeois*, dans Liège 1991, p. 51.

dans les mêmes archives montrent que le fretel, repris là sous le nom de « bouquet », a fait l'objet d'une pesée séparée ; j'y reviendrai plus loin. En effet, certains de ces documents du même fonds documentaire font explicitement mention de branches de chandeliers et de terrines, livrées, elles aussi, par Beanin à l'abbé d'Amay. Il n'y a guère de doute pour identifier les quatre branches de candélabres pour lesquelles toutes les mentions font référence à une seule fourniture. En effet, je lis en date du 3 novembre 1769 : « mr biennin a raporte les 4 branche de chandelier et 4 bobet, 2 rafraichissoire... ».

Il existe encore une autre pièce de Jean François Beanin provenant du même fonds. Il s'agit du rafraîchissoir exposé à Liège en 1991, sous le n° 177. Cette pièce exceptionnelle, d'un modèle inédit à Liège, avait beaucoup intrigué les organisateurs de l'exposition qui en avaient réclamé une analyse du titre par l'atelier des monnaies de Bruxelles. Celle-ci avait confirmé le poinçonnage pour l'argent de bavière, surprenant sur un tel objet, avec un titre de 707 millièmes d'argent pur. L'inscription relevée sur ce rafraîchissoir, LV 73 ONCES + 17 ESTERLINS, confirme l'origine commune de l'ensemble de ces pièces. Ce rafraîchissoir n'est plus aujourd'hui conservé à Jehay.

Période d'utilisation du poinçon FB(2) pour l'argent de bavière

La seule pièce datée présentant ce poinçon était à ce jour un calice conservé en l'église Saint-Jean-Baptiste de Herve. Portant les armes de Velbruck et la lettre annale H, il a donc été réalisé en 1779⁸. Les deux réchauds, livrés le 18 janvier 1773, et les quatre branches de candélabres le 3 novembre 1769, on peut donc en déduire que le poinçon de Beanin pour l'argent de bavière a été en activité durant au moins une dizaine d'années, de 1769 à 1779.

Petite digression sur les poinçons corporatifs pour l'argent de bavière

En 1991, en me basant un peu vite sur les dispositions réglementaires, j'avais, dans ma notice, émis l'hypothèse que le rafraîchissoir dont il vient d'être question plus haut, n'avait pu être réalisé avant 1774. Cette hypothèse constituait une contradiction apparente, qui m'avait cependant échappé à

⁸ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XI^e siècle à la Révolution*, 2 vol., Liège, 1966 (ci-après : COLMAN 1966), n° 135, p. 209.

l'époque, avec l'affirmation du professeur Colman⁹ selon laquelle les poinçons corporatifs spéciaux pour ce titre étaient apparus en 1772.

Ce constat d'incohérence invite donc à réexaminer le problème du marquage de l'argent de bavière et ce plus particulièrement sous le règne de François-Charles de Velbruck (1772-1784). Que disent les textes ?

Le règlement du 11 juin 1772, dans son préambule, mais c'est une règle du genre, insiste sur « les abus et préjudices essentiels qui résultent du défaut d'un contrôle et d'une marque distinctive suffisante pour les ouvrages d'orfèvrerie, soit en or, soit en argent, de titre différent... ». Le point cinq relatif à l'argent de bavière stipule : « Tous ouvrages travaillés en argent de Bavière devront être marqués de trois marques seulement, savoir de la lettre alphabétique compétente, des armoiries du prince régnant et du poinçon du maître orfèvre, en omettant la rayure, ou strich qui fera la marque distinctive des ouvrages en argent de poinçon ». On notera au passage que ce texte ne fait pas référence à l'aigle millésimé et qu'il considère donc la striche comme une marque officielle !

Le règlement du 10 juin 1774 étend les prescriptions de 1772 aux autres *Bonnes Villes* de la principauté. Dans son article 8, il fixe le titre de l'argent de bavière à 8 deniers et 2 grains (674 millièmes) sans préciser explicitement qu'il s'agit d'une modification par rapport aux prescriptions antérieures. L'absence de fixation du titre dans le règlement de 1772 laisse supposer que le titre antérieur de 8 deniers (667 millièmes) était toujours d'application. Le marquage est maintenu tel que défini en 1772. Est prévu, en revanche, un signe distinctif pour les Bonnes Villes d'une ou deux lettres (H pour Huy, CO pour Couvin,...). À ce jour, aucun document portant ces marques n'a encore été repéré, ni pour l'argent de poinçon, ni pour l'argent de bavière.

Un troisième règlement, daté du 22 juillet 1776, reviendra sur ces points en précisant bien que l'aigle n'est pas d'usage pour l'argent de bavière (article 7) et que le titre est fixé à 8 deniers (667 millièmes) spécifiant « le tout à deux grains de remède », introduisant donc une tolérance de 2 grains, soit 7 millièmes d'argent pur.

La date de réalisation des branches de candélabres en 1769 n'apporte rien au dossier. En ce qui concerne les réchauds, en revanche, la date du 18 janvier 1773 ouvre de nouvelles perspectives d'interprétation. En effet, à supposer même que ces réchauds aient été présentés au contrôle en 1772, le nouveau règlement qui impose les trois marques pour l'argent de bavière date, lui, du 11 juin de cette année 1772 et aurait donc déjà dû être

⁹ Liège 1991, p. 24-25.

d'application. Voilà donc que ce qui n'était qu'une coupable erreur prend tout à coup les couleurs d'une heureuse prémonition car on peut se demander si le fait de devoir repréciser, en 1774, avec autant d'insistance, une obligation introduite deux ans auparavant à côté de clauses nouvelles, qui n'ont, semble-t-il, jamais vu le moindre début d'application, ne constitue pas une fois de plus la démonstration de la difficulté d'imposer des modifications dans les usages. Un seul exemple ne constitue pas une preuve pour le présent raisonnement, mais il conviendra d'être attentif à l'avenir aux argenteries au titre de bavière datées ou datables de la période comprise entre 1772 et 1774, voire 1776. On remarquera cependant que, sur base de la documentation actuellement disponible, n'a été découverte aucune des lettres A et B (pour 1772 et 1773), ni même C et D (pour 1774 et 1775), de l'alphabet de format réduit propre à l'argent de bavière sous le règne du comte de Velbruck¹⁰. Faut-il donc en déduire que le poinçonnage particulier, constitué des armes du prince, d'une lettre annale et d'un poinçon onomastique d'un format réduit, n'apparaît en réalité qu'en 1774 ou en 1776 ? La question reste ouverte, faute de témoins suffisants.

Transcription du reçu délivré par Beanin

Etat des receus et livré a Monsieur
L'abbé Damas de Vandensteinne par
Jean Francois Beanin orfevre
Le 11 7^{bre} livré 14 rondasses de fer coulé
pour des rechauds pesant 84 livres demi a
2 sous la livre et 5 sous pour le modele de bois
Porte _____ ff 8 – 14 – 0

Le meme jour dito receu 58 onces en vieux
escalins et 29 onces en vieilles couronnes faisant
84 onces pour faire deux réchauds

Le 3 9^{bre} dito livré une cuiliere a soupe

¹⁰ L'échantillonnage étant faible, il convient de relativiser cet argument dans la mesure où les lettres G, H et K du même alphabet manquent aussi à l'appel, alors que F et L n'ont été découverts qu'en 1991. Le F étant là, par erreur, attribué au règne de César-Constantin de Hoensbroeck alors que la photo (inversée !) montre bien les armes de Velbruck. Liège 1991, n° 223, p. 237. Pour cette même période, les pièces connues ne montrent pas non plus d'exemple de l'emploi des grandes lettres de l'alphabet de l'argenterie de poinçon associé au petit poinçon onomastique.

a double filer argent de poinçon pesant
9 onces 14 esterlins a ff 4 - 10 l'once
argent porte _____ ff 43 - 13 - 0
façon de la cuiliere _____ ff 5 - 10 - 0

Le 18 janvier 1773 livré deux rechauds
pesant 58 onces 16 esterlins la façon
a ff 1 - 10 l'once porte _____ ff 88 - 10 - 0
pour les boules de bois et manches
et les verins de cuivre des rechauds ff 4 - 0 - 0
le tout porte _____ ff 150 - 4 - 0

me reste encore en mains 28 onces et 4 esterlins d'argent

Receu le contenu j : f : Beanin

**I.B. LE POINÇON DE JEAN FRANÇOIS BEANIN
POUR L'ARGENT DE POINÇON**

Act. Des Recus et livres a Monsieur
L'abbé. Damas De z'andonstienne. par
Jean François Beanin orfèvre -
Le 11^{me} Jan 1772 livré 14 ronds de fer coulé.
pour des rechauds pesant 84 livres demi a.
2 sous la livre. et 5 sous pour le modelé de bois
porte _____ ff 8 - 14 - 0
Le meme jour dito Recu 83 onces en grains
d'aculins et 29 onces en petits couronnes faisant
84 onces pour faire deux rechauds
Le 3^{me} Jan ditto livré une cuillere a soupe
a double filer argent de poinçon pesant
9 onces 14 esterlins a ff 4 l'once
argent porte _____ ff 43 - 13 - 0
façon de la cuiliere _____ ff 5 - 10 - 0
Le 18 janvier 1773 livré deux rechauds
pesant 58 onces 16 esterlins la façon.
a ff 1 - 10 l'once porte _____ ff 88 - 10 - 0
pour les boules de bois et manches ff 4 - 0 - 0
et les verins de cuivre des rechauds ff 4 - 0 - 0
le tout porte _____ ff 150 - 4 - 0
me reste encore en mains 28 onces
et 4 esterlins d'argent
Recu le contenu j. f. Beanin

Fig. 4 - Relevé de compte de l'orfèvre Jean François Beanin pour Monsieur l'abbé d'Amay (AÉL, fonds van den Steen, n° 50). Photo Luc Engen.

Comme il a été dit plus haut, le poinçon FB figure sur une terrine et son plateau toujours conservés à Jehay. Les mentions de poids gravées sur lesdites pièces ne permettent pas de les mettre directement en relation de façon évidente et conclusive avec les documents d'archives étudiés au dépôt de Liège. En revanche, un de ces documents montre que les « bouquets » – entendez les fretels – d'un groupe de quatre terrines livrées le 2 novembre 1764, ont fait l'objet d'une pesée séparée dans les comptes produits par Beanin pour la bonne raison que ces éléments étaient en argent dit de poinçon (sans doute pour en diminuer la fragilité) et donc d'un prix de revient à l'once relativement plus élevé que les autres parties. Le démontage du couvercle pour peser le fretel seul et ainsi vérifier une hypothèse a montré en outre que ce dernier portait à sa base, juste à côté du pas de vis, une empreinte parfaite du poinçon FB(1) couronné, habituellement reconnu comme poinçon principal de notre orfèvre pour l'argent à l'aloï dit de poinçon. L'élément conservé a ainsi été pesé et la balance a livré le poids de 658,4 g (sans la vis), ce qui, converti en mesures de l'époque, donne 21 onces et 8 esterlins. Or, le compte, évoqué plus haut,



Fig. 5 - Terrine et son plateau par Jean François Beanin en argent de bavière, château de Jehay. Photo Luc Engen.

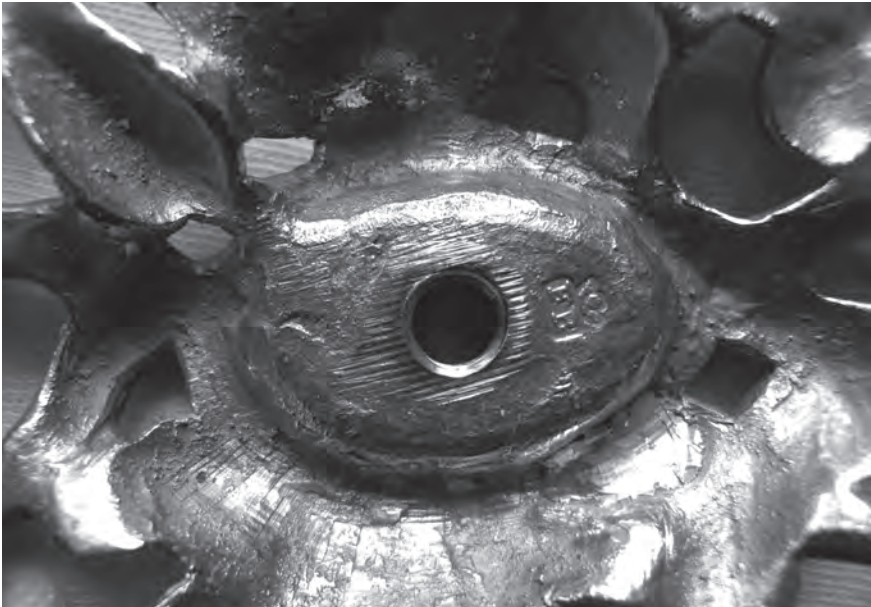


Fig. 6 - Poinçon de Jean François Beanin pour l'argent de poinçon figurant à la base du fretel de la terrine du château de Jehay. Photo Luc Engen.

indique, pour les quatre fretels pesés ensemble en 1764, un total de 86 onces et 4 esterlins, soit un poids moyen d'environ 21 onces et 10 esterlins. Un tel écart de 2 esterlins (environ 3 g) entre le poids pesé et le poids moyen représente moins d'un demi pour cent... Il semble désormais plus que vraisemblable que la terrine conservée à Jehay appartient bien au groupe décrit dans les archives. Dès lors, une nouvelle conclusion s'impose. Comme la première démonstration concernant le poinçon pour l'argent de bavière le laissait déjà entrevoir, les deux poinçons FB appartiennent donc bien au maître orfèvre Jean François Beanin.

Jean François Beanin a succédé comme orfèvre attitré auprès de Lambert-Walthère van den Steen à Jean Baptiste Godenne, un orfèvre dont le nom était inédit à ce jour, si l'on excepte une mention dans le *DIAL (Dictionnaire informatisé des artistes liégeois)* mis en ligne par l'Institut royal du Patrimoine artistique, mais aujourd'hui inaccessible. Ce changement est intervenu à la suite d'un inextricable différend intervenu entre l'orfèvre liégeois et l'abbé van den Steen. L'affaire n'était pas close au décès de ce

dernier en 1778 ; elle a vu son héritier s'en mêler durant quelque temps encore, ce qui a fort heureusement donné lieu à la constitution du volumineux dossier qui sera étudié par ailleurs.

II. DE NOUVEAUX POINÇONS AUX INITIALES I.G.

II.A. UN NOUVEAU POINÇON AUX INITIALES I.G. COURONNÉES : IG(4)

Au cours du dépouillement des documents d'archives de la famille van den Steen, je me suis rapidement rendu compte de la place importante jouée par l'orfèvre Jean Baptiste Godenne. Son nom est associé à plus de la moitié des documents de la farde 49. Ils sont relatifs au différend qui a opposé ce dernier à Lambert-Walthère van den Steen, abbé d'Amay, et à son héritier¹¹. La présence dans les collections du château d'un nombre non négligeable de pièces d'argenterie liégeoise portant un poinçon de maître aux initiales IG couronnées, soit une cafetière, quatre flambeaux, enrichis de branches de candélabres réalisées par Jean François Beanin (voir ci-dessus), un moutardier et un sucrier (ou poivrier) à poudre¹² était interpellante dans la mesure où l'attribution des seuls poinçons du XVIII^e siècle à ces initiales pour les deux titres d'argent l'était de façon consensuelle



Fig. 7 - Poinçon IG(2) attribué à Jean Adrien Grosse figurant sur une cafetière du château de Jehay. Photo Luc Engen.



Fig. 8 - Poinçon IG(4) inédit de Jean Baptiste Godenne figurant sur un flambeau conservé au château de Jehay. Photo Luc Engen.

¹¹ AEL, fonds van den Steen, non inventorié, farde n° 50.

¹² On retrouve dans les documents sucrier et poivrier, mais rien ne permet de les distinguer formellement, ce qui nous avait déjà amené, en 1991, à n'utiliser que l'expression saupoudreuse (Liège 1991, n° 25, p. 88 et suivantes). Il existe peu d'ensembles constitués d'un moutardier et de deux saupoudreuses. Un premier exemple date de 1728-1729 (Liège 1991, n° 69, p. 119) alors qu'un second porte de faux poinçons (Liège 1991, n° 133, p. 170). Dans aucun de ces cas, il n'existe d'élément permettant de différencier un sucrier à poudre d'un poivrier.



Fig. 9 - Poinçons dont celui de Jean Baptiste Godenne figurant sur un moutardier conservé au château de Jehay. Photo Luc Engen.



Fig. 10 - Inscription gravée donnant le poids du moutardier de Jean Baptiste Godenne conservé au château de Jehay. Photo Luc Engen.

à Jean Adrien Grosse. Deux hypothèses étaient donc possibles, soit les deux poinçons en question avaient été mal attribués, soit il existait deux poinçons différents dès lors attribuables, l'un au maître déjà connu, l'autre à ce nouveau venu dans la liste des orfèvres liégeois. Il convenait donc de revoir un maximum de pièces portant les initiales IG couronnées pour voir laquelle des deux hypothèses devait l'emporter... Ce sont encore les pièces de Jehay qui devaient apporter la réponse à cette question. En effet, parmi les pièces signalées ci-dessus, la cafetière porte visiblement un poinçon différent des autres objets. On le retrouve également sur une autre pièce : un réchaud exposé à Liège en 1991 sous le n° 194¹³. La comparaison des photographies ci-avant montre bien les éléments caractéristiques permettant de différencier ces deux poinçons : la présence ou non d'un point séparant les deux lettres, la forme de la couronne surmontant les initiales, celle de la cuvette formant l'encadrement du poinçon et la graphie nettement différente de la lettre G.

Cette découverte, en soi déjà intéressante, ne résolvait pas, en revanche, la question subsidiaire, mais essentielle, de l'attribution à Jean Baptiste Godenne de son poinçon de maître... Certes, le nombre de pièces conservées portant le poinçon avec le point comportait un indice de probabilité intéressant, mais ne constituait pas une preuve. Par bonheur, presque toutes les pièces, sauf justement la cafetière, portent des marques d'appartenance et de pesée. Les premières sont soit les initiales HV¹⁴, soit les initiales L.V. qui sont, à n'en pas douter, celles de Lambert-Walthère van den Steen. On les retrouve également sur les deux réchauds et la terrine réalisés pour ce dernier par Jean François Beanin. Parmi les autres, on note que le moutardier au poinçon I.G (avec un point), nouvellement reconnu, toujours conservé à Jehay, a été pesé et marqué 13 onces et 9 esterlins. Par ailleurs, les poinçons corporatifs – Bavière, 1744, N – le datent de 1758. Or, dans trois comptes récapitulatifs portant sur les années 1758 (-1760), nous trouvons, à la date du 18 juin 1758, que Godenne a livré à l'abbé

¹³ C'est celui qui a été dessiné dans COLMAN 1966, I, p. 285 et II, pl. 7. Il correspond aussi à ceux reproduits en photographie dans J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, 4 t., Liège, 1935-1948 (ci-après : BRASSINNE), t. 1, pl. VI et VII (lu erronément LG à la pl. VII !); voir aussi Liège 1991, p. 30 et ill. 19 et 20, p. 28.

¹⁴ Sur une saupoudreuse de 1759, ce qui exclut comme propriétaire Ambroise-Henri, chanoine de Saint-Martin décédé en 1751, mais correspond mieux à Henri-Jacques (1719-1777), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert. Tous deux étaient frères de Lambert-Walthère. Outre la différence de lettre annale, on remarquera que les fretels sont également différents. En ce qui regarde la cafetière évoquée plus haut, il semble bien qu'elle ne fasse pas partie du fonds initial et qu'elle soit entrée, au cours du XX^e siècle, dans les collections du comte van den Steen à la suite d'un échange.

d'Amay un poivrier, un sucrier et un moutardier. Dans deux comptes, il est spécifié que les trois pièces pèsent ensemble 35 onces et 9 esterlins. Un autre document annexe glissé entre ces trois relevés de comptes signale les poids détaillés de ces trois pièces, à savoir : sucrier 11 onces et 8 esterlins, poivrier 10 onces et 11,5 esterlins et moutardier 13 onces et 9 esterlins, soit le poids marqué sur le moutardier décrit ci-dessus. Force est cependant de constater que Godenne triche un peu dans la mesure où il a, dans ses comptes récapitulatifs, « roulé » son client d'un demi-esterlin de matière (0,77 de nos grammes !), si l'on veut bien considérer que l'addition des trois poids individuels « ne fait que » 35 onces et 8,5 esterlins. Les documents d'archives stipulent également que les trois pièces livrées à cette date sont en argent fin.

S'il fallait apporter un élément supplémentaire à la démonstration, il suffirait de signaler que, parmi les quatre flambeaux du même I.G, trois sont datés 1759 (le quatrième du même type porte les poinçons de la vacance du siège épiscopal de 1763-1764) et que, dans un des trois relevés de comptes, nous trouvons livrés, le 13 janvier 1759, « chandelier et 2 salier 44 - 17 » et, le 7 avril de la même année, « 2 chandelier 34 - 12 ». La pesée effectuée à Jehay a montré que deux de ces flambeaux formant

un faucier	18	2	$\frac{1}{2}$	a 45	38-8
le 2d	15	15			31-8-3
sucrier	11	8	1		23
poivrier	10	11	2		23-13-2
moutardier	13	9			30-7
pont carave	17	2	$\frac{1}{2}$		42-15

Fig. 11 - Document manuscrit de Jean Baptiste Godenne joint à un relevé de compte de l'orfèvre donnant le poids du moutardier (AÉL, fonds van den Steen, n° 50). Photo Luc Engen.

une vraie paire, tant au point de vue de son poinçonnage que des marques anciennes de propriété, pesaient respectivement 516,7 et 531,8 g soit respectivement 16 onces 16 esterlins et 17 onces 6 esterlins donnant au total 34 onces et 2 esterlins. La différence de 10 esterlins (environ 15 g) pourrait provenir des aléas de l'histoire fort mouvementée de l'argenterie des van den Steen qui est abordée ci-après.

Autres pièces à rendre, avec certitude ou non, à Godenne

Un ensemble de trois pièces, réputé comme étant l'œuvre d'un même orfèvre et qui aurait été patiemment réuni entre 1761 et 1775, a fait l'objet de plusieurs notices de catalogue¹⁵. La dernière en date attirait fort opportunément l'attention sur le manque évident d'homogénéité de l'ensemble et reproduisait fort heureusement les douze poinçons portés par les trois pièces. Les auteurs auraient pu pousser leur sagacité jusqu'à constater que les trois poinçons de maître, pourtant publiés côte à côte, présentaient les différences mises en évidence plus haut et donc que celui du plateau de 1761 était différent des deux autres. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de celui que l'on peut désormais rendre à Godenne !

Dans l'ouvrage publié par de Schaetzen en 1976¹⁶ est présenté, sous le n° 101, un ensemble de six cuillères à café, à l'époque conservé dans la descendance de la famille van den Steen, qui a été réalisé en 1758 par un orfèvre IG. La concordance de ces trois éléments porte à penser que cet IG pourrait bien être Jean Baptiste Godenne. Le commentaire accompagnant la description de ces cuillères évoque la possibilité d'une sous-traitance tant la qualité du travail semble inférieure et indigne de la main de Grosse. Cela constitue un indice de plus allant dans le même sens. N'ayant pu vérifier cette hypothèse, j'ai maintenu ces six cuillères dans la partie IG indéterminé du tableau ci-après.

Éléments biographiques concernant Jean Baptiste Godenne

¹⁵ *Argenterie civile liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles de collections particulières*, Bruxelles, Gand et Liège, 1957 (ci-après Liège 1957), n° 118, 154 et 157 et pl. 23 ; *Art ancien dans le patrimoine privé liégeois*, Liège, Institut Saint-Joseph, 1973, n° 171, p. 96 (pour le plateau) et n° 174, p. 97 (pour la cafetière – lire IG et non IC !) ; 1976, n° 130, p. 225 pour le pot à sucre seul) ; P. BAUDOUIN, P. COLMAN, D. GOETHALS, *Orfèvrerie en Belgique XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècle*, Paris-Gembloux, 1988, n° 214, p. 198.

¹⁶ de SCHAETZEN 1976, n° 101, p. 198.

Jean Baptiste Godenne apparaît dans différents documents d'archives publiés ou inédits qui situent son activité entre 1757 et 1770.

Parmi les documents déjà publiés, P. Bertholet signale un Godenne installé chaussée Sainte-Marguerite lors d'une inspection de trente-huit ateliers d'orfèvres réalisée, entre le 13 et le 20 septembre 1758, par les trois gouverneurs du métier (Gilles François Hennet, Denis François Lamotte et Henri Joseph Jenicot) et les deux *rewards* (Vellé, alias Guillaume Gaspard Velez et un orfèvre Grosse qui serait, au vu du titre ici porté, Martin Toussaint plutôt que son frère Jean Adrien, mieux connu dans la littérature spécialisée). Ils étaient accompagnés du notaire Dodémont, auteur du procès-verbal, d'un des secrétaires communaux porteur de la clé magistrale et d'un hallebardier au cas où...¹⁷. Il est contrôlé le mercredi 20 dans l'après-midi sans qu'aucune saisie ne soit opérée à son encontre, contrairement à onze de ses collègues. Notons que Beanin, dont il vient d'être question plus haut, installé rue Saint-Jean-Baptiste, a été contrôlé avec le même résultat négatif le 15 en matinée. Un autre document, publié en note par le même auteur, qualifie Godenne de « député du métier » en date du 1^{er} décembre 1761¹⁸.

Dans un document inédit en rapport avec le contentieux van den Steen non daté, mais rédigé du vivant de l'abbé d'Amay, soit avant 1778¹⁹, Godenne semble en grande difficulté financière et ne plus vivre (exclusivement ?) de son art. Il se dit en effet tenancier d'un café dont il se trouve dans l'impossibilité d'honorer le loyer au sieur Petit, propriétaire de l'établissement. Cette double profession est confirmée par un autre document d'archives daté du 5 février 1770 qui évoque, de manière drolatique, la plainte déposée par Godenne contre un trublion ayant fait du

¹⁷ P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 316.

¹⁸ P. BERTHOLET, *o. c.*, p. 314.

¹⁹ AÉL, fonds van den Steen, non inventorié, farde n° 50.

grabuge dans son établissement, portant même des coups à sa fille présente au moment des faits.

Il ressort de différents documents de nature privée, rédigés devant différents notaires entre 1759 et 1764, que Jean Baptiste Godenne avait pour épouse une certaine Catherine Filot dont la sœur, prénommée Marie Oda ou Ida, avait, elle-même, épousé le marchand d'armes Henry Petitjean.

Sur le plan professionnel, on le voit aussi en 1757, de concert avec ses confrères J.P. Dumets (député), Lambert J. Fabry *rweward*, Mathieu Rongé, Nicolas Sotiaux, N.J. Vivario et G. Berrier le fils, faire enregistrer un recès du métier auprès du notaire P. H. Lefebvre²⁰.

Cette même année, on lit aussi dans une publicité de la *Gazette de Liège*²¹ que « Le Sr GODENNE, Marchand Orfevre, au faux bourg Ste Marguerite à Liege, avertit le public qu'il fait toutes sortes de fiches ordinaires dans le gout moderne & autres garnitures de voitures dorées au feu, dont la dorure se tient infiniment mieux & plus longtems que celle de Paris & à meilleur marché. Il a l'honneur d'en fournir à plusieurs Seigneurs de cette Ville, qui en ont été tres-satisfaits. Le prix est de 12 florins. Il en fait aussi de plus belles de differentes especes & de toutes sortes de gouts, au gré des amateurs. »

II.B. LE(S) POINÇON(S) IG POUR L'ARGENT DE BAVIÈRE : IG(3)...

Un poinçon IG pour l'argent de bavière n'était connu jusqu'à présent que par sa présence sur une sonnette faisant partie d'un remarquable ensemble avec burettes et plateau réalisé par le même maître en argent de poinçon²². En 1990 était encore conservée au château de Jehay une paire de flambeaux inédits sur lesquels avait été repérée et photographiée une marque IG pour l'argent de bavière. Les photographies de travail de piètre qualité faites à l'époque de la prospection pour la grande exposition de Liège montre bien qu'il s'agit du même modèle de flambeaux que les quatre réalisés par Godenne, en argent de poinçon, et décrits ci-dessus. L'un des deux, au moins, porte une inscription partiellement lisible sur sa plinthe : L. V. PESANT 13 ONZE 5 EST... qui ne laisse aucun doute quant à une origine commune. Ils sont repris dans les tableaux qui suivent.

²⁰ AÉL, notaires, P. H. Lefebvre, 30.1.1757 ; P. G. Bovier, 2.10.1759 ; H. Rongier, 25.11.1762 et 15.11.1764 ; D. A. G. Tombeur, 5.2.1770 (mentions relevées par M^{me} Berthe Lhoist-Colman et M. Nestor Mélon).

²¹ *Gazette de Liège*, 11 mai 1757.

²² COLMAN 1966, p. 285 ; voir aussi de SCHAETZEN 1976, n° 126 pour une illustration en couleur mettant en évidence le travail de la dorure décorative.

À défaut d'être en état de réexaminer l'objet, et dans l'hypothèse où Godenne pourrait en être également l'auteur, on ne peut exclure l'éventualité qu'il existerait aussi deux poinçons IG pour l'argent de bavière dont un attribuable à ce dernier.

Dans le tableau récapitulatif ci-dessous est reprise, sous l'année 1769, une paire de flambeaux décrite en 1957 comme portant le poinçon IG non couronné²³ ; serait-ce aussi un poinçon de format réduit pour l'argent de bavière ? On ne peut non plus savoir s'ils correspondent à ceux décrits par Brassinne d'après le catalogue de 1930 sous le n° 1996²⁴.

Ici aussi, revoir tous les objets concernés permettrait d'y voir plus clair.

II.C. LES CANDÉLABRES DE JEHAY : DÉMEMBREMENT ET EMBROUILLAMINI

En 1993, le professeur Pierre Colman, dans un article riche de seize pages et de neuf figures, débrouillait l'histoire de quatre candélabres liégeois du XVIII^e siècle²⁵. Les recherches entreprises à l'occasion du présent article auraient pu déboucher sur un article au titre fort proche. En effet, il existe aujourd'hui au château de Jehay ce prestigieux ensemble de quatre candélabres aux éléments eux aussi dépareillés. Si l'état actuel de la documentation ne permet pas de débrouiller l'enquête de manière conclusive, il est cependant possible de dégager quelques pistes en les rapprochant d'autres flambeaux munis ou non de branches doubles. Le problème du démembrement semble ici plus aisé à poser que de résoudre celui de l'embrouillamini dû à des descriptions incomplètes ou erronées.

Les quatre candélabres actuellement conservés à Jehay

Ils sont constitués d'une « vraie paire » de flambeaux, d'un troisième portant la même date que les deux premiers, mais provenant d'un autre propriétaire au XVIII^e siècle, et enfin d'un quatrième, postérieur d'au moins quatre ans aux trois premiers. Ils portent tous les quatre le poinçon nouvellement donné à Jean Baptiste Godenne (aux lettres IG séparées par

²³ Liège 1957, n° 137, p 37.

²⁴ *Catalogue de l'exposition l'Art de l'Ancien Pays de Liège et des anciens Arts wallons*, Liège, 1930 (ci-après : 1930 dans les tableaux), n° 1996.

²⁵ P. COLMAN, *Contribution aux recherches sur l'argenterie civile liégeoise du XVIII^e siècle : un ensemble de quatre candélabres victime de démembrements et d'embrouillamini*, dans *BIAL*, t. 105, p. 235-250. Mon sous-titre est un clin d'œil à cette référence !

un point = IG(4). Certains portent des inscriptions avec les initiales du propriétaire²⁶ et l'indication de leurs poids.

Description :

- 1-2 J.-Th. de Bavière – 1744 – O – striche (1759)
- 3 J.-Th. de Bavière – 1744 – O – striche (1759)
H V
- 4 Sede Vacante – 1744 – S – striche (1763-64)
L+U . PESANT . 60 ONSE . LA COUPE²⁷

Les quatre branches doubles produites par François Beanin en 1769 en argent de bavière, et évoquées ci-dessus, complètent cet ensemble.

Les éléments de comparaison publiés ou inédit

Il est très tentant de reconnaître les n° 1 et 2 dans l'ensemble de deux dont fait partie un candélabre publié en 1983²⁸ par le baron Oscar de Schaetzen, si ce n'est que notre compétent devancier spécifie alors que leurs branches ne portent pas de poinçon... L'argument perd un peu de sa fiabilité si l'on veut bien remarquer que le même auteur, dans la même notice, se contredit de manière évidente à propos d'autres candélabres pour lesquels il dit la même chose alors que, dans une publication antérieure, il attribue les branches à Guillaume Dengis²⁹. Il précise qu'ils pèsent 520 g chacun. Ces deux candélabres sont donnés comme appartenant à une collection privée, ce qui n'aurait rien de surprenant, si ce sont bien les mêmes, dans la mesure où, à l'époque de la publication, le baron van den Steen était encore en vie et gérait toujours ses collections.

En 1957, Marcel de Schaetzen de Schaetzenhof, le frère du précédent, publiait une fausse paire de flambeaux qui lui appartenait et dont la composition rappelle étrangement l'ensemble de Jehay. Elle est formée de deux pièces du même type portant, toutes les deux, le poinçon onomastique IG (attribué à l'époque où l'on ne connaissait qu'un seul IG actif au

²⁶ L.V. ou L.U. = Lambert-Walthère van den Steen, abbé d'Amay (1702-1778) ; H.V. = Henri-Jacques van den Steen, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert (1719-1777).

²⁷ Soit 1845,18 g.

²⁸ O. de SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 45.

²⁹ de SCHAETZEN 1976, p. 232-233. Une paire de flambeaux de 1780 de Jean François Winand munie de branches au poinçon GD(5).

XVIII^e siècle, identifié comme Jean Adrien Grosse). La première est datée 1759 (1744 – O), la seconde a été contrôlée durant la vacance du siège épiscopal de 1763-1764 (SV – 1744 – S)³⁰. La coïncidence des types et dates ne manque pas d'interpeller et il semble bien que nous ayons affaire à des éléments complémentaires d'un ensemble démembré ayant donc une même origine. On sait en effet que, durant leur émigration, les van den Steen ont été amenés à vendre une part importante de leur argenterie pour faire face aux frais occasionnés par ce séjour à l'étranger. On regrettera qu'à l'époque de l'exposition évoquée ci-dessus, les poids et les mentions gravées n'étaient pas relevés dans les catalogues. La consultation de l'exemplaire personnel annoté par Marcel de Schaetzen de Schaetzenhof n'a fourni aucune information permettant d'aller plus loin.

Lors de la préparation de l'exposition de 1991, une autre paire de flambeaux d'un modèle absolument identique a été présentée comme provenant également de Jehay. Elle n'y est plus conservée. La description, fournie avec des photos de travail de médiocre qualité en ce qui concerne le poinçon, attribuait ces objets au seul poinçon IG pour l'argent de bavière³¹. Une des photographies jointes au dossier livrait également une inscription importante : L . V. PESANT 13 ONZE 5 EST. (soit 407,48 g).

La complémentarité évidente de ces ensembles tant en ce qui concerne la description que les origines amène à formuler l'hypothèse plausible que les membres de la famille van den Steen devaient posséder, au XVIII^e siècle, au moins huit flambeaux de ce type, qu'ils ont été réunis dans le dernier quart du siècle – les deux ecclésiastiques Henri-Jacques et Lambert-Walthère décèdent en 1777 et 1778 – et qu'ils ont été ensuite partagés, comme c'est très souvent le cas, sans tenir compte de l'homogénéité du poinçonnage, mais seulement en fonction du poids du métal mis en œuvre³².

³⁰ Liège 1957, n° 110 et 121, p. 31 et 34.

³¹ Reconnu à l'époque comme celui de Jean Adrien Grosse, mais comme il ne peut être exclu qu'il existe peut-être aussi un deuxième poinçon pour l'argent de bavière attribuable à Jean Baptiste Godenne dont on connaît maintenant les relations commerciales avec l'abbé Lambert-Walthère van den Steen... La photographie ne permet pas de voir s'il s'agit d'un nouveau poinçon, mais elle ne laisse aucun doute sur le fait qu'il s'agisse d'un poinçon de petit format pour l'argent de bavière. En 1957, comme il a été dit plus haut, une paire de flambeaux torsés, mais à base circulaire, sans rapport avec nos ensembles, était réputée porter un poinçon IG non couronné ! Serait-ce aussi un poinçon pour l'argent de bavière ?

³² Une légende, mais Jehay en compte beaucoup depuis les affabulations publiées par le comte Xavier van den Steen au XIX^e siècle, voudrait que les marques sur les objets auraient été faites à l'occasion d'un prêt consenti au prince-évêque, cinquante ans avant leur fabrication, à l'occasion du passage à Liège du tsar Pierre le Grand. Ce dernier, né en 1672 et décédé en 1725, est passé à Liège en 1717 !

Ce modèle de flambeau semble une spécialité de IG. Un autre exemplaire avait déjà été reproduit par Brassinne³³ pour une pièce apparemment isolée qui ne présente aucun argument permettant de la rattacher à notre série. Il est daté 1762 par la présence de l'aigle de 1744 et de la lettre annale R.

II.D. UN DEUXIÈME NOUVEAU POINÇON AUX INITIALES I.G. COURONNÉES : IG(5)

L'hypothèse de travail émise lors des recherches qui ont abouti au chapitre précédent m'a amené à revoir le plus possible de pièces cataloguées sous un poinçon IG. En 1991, influencé par Brassinne qui avait publié un plat semblable³⁴ sous le poinçon IG (jusqu'à présent attribué à Jean Adrien Grosse), je n'avais pas remis en question la lecture de ce dernier et j'ai donné au même orfèvre la paire de plats profonds cataloguée sous le n° 125.

La reproduction d'un seul poinçon, le moins complet et, de plus, réalisée au départ d'un frottis et non d'une macrophotographie, n'a pas permis, à l'époque, de le distinguer de celui d'un réchaud présent à la même exposition³⁵ et bénéficiant, lui, de la photographie d'une empreinte bien nette et complète. C'est cependant la comparaison effectuée sur ces deux éléments qui m'a mis, tout récemment, sur la piste de l'existence d'un deuxième poinçon IG... Disposant maintenant d'une documentation plus étoffée, grâce notamment aux sept pièces conservées dans les collections du château de Jehay, il est permis de constater que les poinçons figurant sur la paire de plats ne correspondent à aucun des deux poinçons IG décrits plus haut. Dès lors, ces pièces n'apparaissent pas dans les deux premiers titres du tableau récapitulatif ci-dessous, mais sont reprises sous un troisième titre IG(5).

En effet, la forme de la couronne ainsi que la position du point de séparation des deux initiales de ce poinçon différent pourraient induire une autre lecture où semblent apparaître, dans un premier temps, les lettres I et C peut-être séparées par un point, ce qui correspondrait au poinçon IC(2) attribué, avec une certaine réserve, à Jacques Antoine Colsoul (1734-après 1765)³⁶. Si c'était le cas, les plats étant de 1754, la plage d'utilisation de ce

³³ BRASSINNE, pl. XCI.

³⁴ BRASSINNE, pl. XC.

³⁵ Liège 1991, n° 194.

³⁶ COLMAN 1966, p. 57. L'hypothèse IC(2) avait été formulée le professeur Colman dans ses notes de lecture (communication orale).



Fig. 12 - Poinçons figurant sur une paire de plats profonds (Liège 1991, n° 125) avec le poinçon de maître nouvellement identifié comme IG(5).
Photos Luc Engen.

poinçon devrait donc être élargie en amont de trois ans, ce qui donnerait la période 1754-1782 qui reste compatible avec l'attribution proposée. On ne pouvait toutefois exclure l'hypothèse d'un troisième poinçon IG contemporain. C'est ce que confirme l'examen attentif d'un poinçon reproduit pour une paire de flambeaux trompettes de la collection Claude Dallemagne aujourd'hui conservée au château de Laarnes. La confrontation des photographies montre suffisamment d'éléments communs permettant d'établir leur identité (forme et épaisseur des lettres, forme de l'encadrement, dessin de la couronne) et permet ainsi de compléter la description et la représentation d'un nouveau poinçon baptisé, selon une suite logique, IG(5).



Fig. 13 - Flambeau trompette (d'une paire) par le maître IG(5) conservé au château de Laarnes, ancienne collection Claude Dallemagne.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 14 - Poinçons du flambeau trompette, avec le poinçon de maître IG(5), conservé au château de Laarnes, ancienne collection Claude Dallemagne.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

Attribution de ce nouveau poinçon IG(5)

La découverte de l'existence d'un troisième poinçon IG dont la période d'activité actuellement connue le rend contemporain de celui de Godenne, étudié ci-dessus, et de celui attribué traditionnellement à Jean Adrien Grosse, pose le problème de son attribution. Les dates d'utilisation actuellement vérifiées de ces trois poinçons écartent l'hypothèse selon laquelle il pourrait être le deuxième poinçon d'un de ces deux maîtres car, en effet, ces dates se chevauchent.

Parmi les orfèvres dont le nom nous est connu, il n'y a aucun candidat à retenir en dehors du fait que Jean Guillaume Gabriel, maître en 1722, à qui l'on attribue déjà, mais sans autre argument que la compatibilité chronologique, le poinçon GG (utilisé entre 1749-1750 et 1764), pourrait tout aussi bien revendiquer la propriété du nouveau poinçon IG(5). Si c'était le cas, il n'y aurait cependant pas d'autre hypothèse à formuler pour les initiales GG. Le problème reste donc posé jusqu'à ce que de nouvelles découvertes permettent d'éclairer une situation avec un seul nom d'orfèvre plausible pour ces deux poinçons.



Fig. 15 - Dessins des poinçons IG(2), IG(4) et IG(5).

**II.E. CATALOGUE PROVISOIRE DES POINÇONS
IG(2), IG(3), IG(4) ET IG(5)**

IG(2), probablement Jean Adrien Grosse, 1716-1787

Cafetière	château de Jehay	1744	H	1752-53	Bras.
Cafetière	Grand Curtius Mx 1725	1744	H	1752-53	Bras. (Velbruck sic!)
Poignée d'épée	1976 (88)	1744	H	1752-53	
Cafetière	Grand Curtius 84/37	1744	S	1763	
Flambeaux (2)	Grand Curtius Mx 1703	1764	E	1768	
Flambeaux (2)	Grand Curtius Mx 1703	1772	A	1772	
Cafetière	1957 (154)	1772	B	1773	
Flambeaux (2)	Brassinne	1772	B	1773	Bras. III128 ; 1930 (2055)
Pot à sucre	1976 (130)	1772	D	1775	1957 (157)
Saupoudreuse	Musée de Seneffe	1772	D	1775	
Réchaud	1991 (194)	1772	G	1778	

IG(4), Jean Baptiste Godenne

Moutardier	château de Jehay	1744	N	1758	Bras. (drageoir)
Saupoudreuse	château de Jehay	1744	O	1759	
Flambeaux (3)	château de Jehay	1744	O	1759	Bras. (une paire)
Flambeaux (2)	coll. privée 1990	1744	R	1762	archives de l'auteur (*)
Plateau ovale	1957 (112)	1744	Q	1761	1957 pl. 23
Flambeau	château de Jehay	SV 1744	S	1763-64	

IG(5), non identifié

Plats profonds (2)	coll. de l'auteur	1744	I	1749-50	1991 (125)
Flambeaux trompettes (2)	château de Laarnes	1744	F	1754	

IG(2), IG(4) ou IG(5)

Calice	coll. privée C. 827	1744 D	1747-48	
Flambeaux (2)	1957 (88)	1744 G	1750-52	Bras. III 89 ; 1930 (1949)
Cafetière	Brassinne	1744 I	1754	
Cafetière et pot	Brassinne	1744 I	1754	1881 (305) ; 1924 (678)
Jatte (?)	Brassinne	1744 I	1754	Bras.III110 ; IC ou HG ?
Calice	Oleye C.613	1744 K	1755	1966 fig. 112
Flambeau	Brassinne	1744 K	1755	en paire avec L
Flambeau	Brassinne	1744 L	1756	en paire avec K
Cuillères (6)	1976 (101)	1744 N	1758	à café
Flambeau	1957 (110)	1744 O	1759	en paire avec 1763-64
Candélabres	1983 (45)	1744 O	1759	= Jehay ?
Cafetière	Brassinne	1744 P	1760	
Ciboire	Xhendremael	1744 P	1760	répertoires IRPA
Cafetière	Brassinne	1744 Q	1761	Bras. IV 207
Flambeaux (2)	Brassinne	1744 R	1762	Bras. III 91 ; 1930 (1976) (*)
Saucière	Brassinne	1744 R	1762	
Gobelet	1983 (49)	1764 B	1765	
Flambeau	Brassinne	1764 B	1765	1930 (1998)
Cafetière	Brassinne	1764 E	1768	
Bouilloire	1983 (52-53)	1764 F	1769	Bras. ? et 1930 (532) ?
Flambeaux (2)	1957 (137) IG(bav) ?	1764 F	1769	Bras. ? 1930 (1996) ?
Cafetière	1957 (138)	1764 F	1769	
Pot à lait	Brassinne	1764 F	1769	Bras. pour LG (sic!)
Cafetière	Brassinne	1764 H	1771	
Calice	Kilwit C.817	1772 A	1772	
Plateau, burettes et sonnette	1976 (126)	1772 A	1772	1966 (754-5) sonnette (bav)
Saupoudreuse	coll. privée Verviers	1772 D	1775	archives de l'auteur
Couvert	Brassinne	1772 D ?	1775 ?	
Calice	Herve C. 134	1772 G	1778	
Calice	Donceel C. 80	1772 H	1779	
Fermeoirs	coll. privée	1772 K	1781	BSBL t. 23 p. 254
Flambeaux (2)	Brassinne	1772 L	1782	Bras. III 129 ; 1930 (2031)
Cafetière	Brassinne	1772 M	1783	
Saucières (2)	1976 (154)	1784 B	1785	
Cuillères (4)	1976 (89)	?	?	
Plateau	Brassinne	?	?	

(*) *Il pourrait peut-être s'agir de la même paire.*

IG(3) pour l'argent de bavière

Sonnette	1976 (126) ; C. 754		1772 ?	1966 (754-5)
Flambeaux	château de Jehay 1990		c.1760-70	archives de l'auteur

Les informations ont été reprises de manière condensée pour ne pas alourdir inutilement et rendre plus claire la lecture des tableaux qui reflètent la situation vérifiée par l'auteur au moment du dépôt du manuscrit à l'éditeur³⁷.

III. DU NEUF SUR LE POINÇON GD(8)

Ce poinçon longtemps confondu avec celui de Guillaume Dengis (1734-1814) dont il n'aurait constitué qu'une variante, a été rendu, en 1991, avec probabilité, à Guillaume Drion (1761-1847)³⁸. Peu de documents ont été clairement identifiés comme portant ce poinçon qui se différencie essentiellement de celui de Dengis par la présence, sous les initiales, d'une étoile à six branches qui n'est que trop rarement visible sur les pièces concernées. Ainsi, sur les quatre cuillères à café dont il va être question, une seule porte une marque suffisamment complète et nette pour la rendre identifiable à GD(8) plutôt qu'à GD(6).

Par ailleurs, la graphie des lettres ne semble pas constituer un critère d'attribution décisif mais, en revanche, on aurait pu être plus attentif à la forme de la couronne, celle de Drion étant plus étroite et moins détaillée. L'identification de ce poinçon de maître sur une série de quatre cuillères à café conservées au Grand Curtius³⁹ ne justifierait pas une telle attention si la lecture de l'ensemble du poinçonnage n'apportait au moins un élément nouveau.

³⁷ La deuxième colonne fournit soit la situation actuelle de l'objet, s'il s'agit d'une collection publique, soit la référence de sa publication la plus pertinente. La cinquième colonne complète les informations fournies dans la deuxième tant du point de vue bibliographique que pour fournir des éléments permettant de mieux situer ou différencier l'objet d'un « jumeau » éventuel (Bras. = BRASSINNE 1948 ; C. = COLMAN 1966 ; les expositions sont citées par leur date suivie du numéro de catalogue entre parenthèses ; il en va de même pour les publications d'Oscar de Schaetzen de 1976 et 1983).

³⁸ Liège 1991, GD(6) et GD(8), p. 54.

³⁹ Acquisées en 1968 dans un lot assez banal de couverts liégeois, ces quatre pièces (inv. 68/89) n'avaient pas été bien identifiées. Ce n'est qu'à l'occasion des vérifications rendues utiles par la rédaction des notices pour le Grand Curtius que j'ai eu l'occasion de préciser la lecture des poinçons figurant sur l'ensemble.



Fig. 16 - Deux poinçons GD(8) figurant sur des cuillères à café du Grand Curtius à Liège, inv. : 68/89. Photos Luc Engen.

Ces poinçons sont : Hoensbroeck – 1784 – C – striche – GD(8). Ces cuillères ont donc été soumises au contrôle lors de l'année civile 1786. Or, l'ensemble des pièces jusqu'à présent regroupées sous cette marque de maître se situait dans la fourchette chronologique 1791-1794. La date de 1786 allonge ainsi de manière significative la durée attestée d'utilisation de ce poinçon sans cependant remettre en cause l'attribution proposée en 1991 puisque, né en 1761, Drion avait déjà à ce moment atteint l'âge de 25 ans⁴⁰.

IV. À PROPOS D'UN COFFRET ET DE QUELQUES AUTRES PIÈCES DE LAMBERT ENGLEBERT

Si l'on peut se faire une idée relativement précise de l'œuvre du maître liégeois grâce à plus de septante pièces cataloguées, il n'en est pas de même de sa biographie et plus particulièrement de ses origines et de sa naissance. Dans l'état actuel des choses, on admet généralement que notre maître est décédé le 13 janvier 1733 et que, dès lors, si l'on considère qu'il est bien mort à l'âge de 65 ans et inhumé à Liège en l'église Saint-Martin-

⁴⁰ Ce court chapitre qui était à l'origine un article destiné à la *Chronique d'art et d'histoire de l'ancien pays de Liège* a fait l'objet, sous une forme légèrement différente, d'une pré-publication dans la *Newsletter* n° 20, avril 2008, de l'Académie d'histoire de l'orfèvrerie en Belgique.

en-Île, sa date de naissance doit se situer vers 1667⁴¹. Madame Diane de Coune, qui lui a consacré un mémoire de licence à l'Université libre de Bruxelles en 1989⁴², s'était penchée sur le problème. Sur mon conseil, elle avait tenté d'établir un lien entre le constat que le premier objet connu de l'orfèvre (1696-1697) était un ostensor conservé en l'église Saint-Jean-Baptiste de Flémalle-Grande et le fait que, dans le même édifice, figurait une pierre tombale portant le nom de famille Englebert. Il ne ressort pas de son étude que cette piste ait abouti. Une autre piste pourrait peut-être nous mener à Huy d'où proviennent quelques orfèvres « liégeois » contemporains. Certains sont partis comme suite au sac de Huy, en 1689, par les troupes de Sa Majesté Très Chrétienne. On y connaît, par ailleurs, un certain Eustache Englebert qui y exerça le métier de potstainier de 1706, date de sa maîtrise, à 1727, date de la dernière pièce connue⁴³.

IV.A. LE COFFRET CONSERVÉ AU GRAND CURTIUS

Lors de mon premier passage au Musée Curtius (1979-1990), j'avais repéré un coffret en écaille de tortue et argent qui portait sur chacune des deux charnières, en métal précieux, un poinçon aux initiales L et E inscrites dans une cuvette rectangulaire non couronnée. Attention doublement motivée par le fait que ces initiales étaient non seulement les miennes, mais surtout celles d'un orfèvre liégeois bien connu et apprécié : Lambert Englebert.

À l'époque, je ne disposais d'aucune photographie du premier poinçon de cet orfèvre et la comparaison avec le seul dessin reproduit dans la thèse du professeur Colman⁴⁴ ne m'avait pas permis d'aller plus loin. Depuis 1985, pour l'ensemble des centres de production « belges » de l'Ancien Régime, et plus particulièrement depuis 1991 pour la principauté de Liège, les progrès de l'édition ont permis la multiplication de la reproduction des poinçons figurant sur les pièces décrites. Cette « innovation » participe à la constitution d'une base documentaire fiable même si, dans certains cas, il

⁴¹ BRASSINNE, p. 252-253. Notre auteur, pour une fois, émet un doute sur l'identification proposée, mais, semble-t-il, sans réelle raison objective. En effet, il n'y a pas vraiment de contradiction entre le fait que Lambert Englebert décède le 1^{er} janvier 1733, veuf de Marie-Anne Slins, et qu'il ait été une première fois veuf, le 22 mars 1727, d'Anne-Jeanne Ghilsen si l'on veut bien prendre en considération l'hypothèse fort vraisemblable de deux mariages successifs.

⁴² D. de COUNE, *Lambert Englebert (1696-1733) orfèvre liégeois*, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 1988-1989.

⁴³ M. LORENZI, *Étains anciens Huy-Liège du XVII^e au XIX^e siècle*, Huy, 1985, p. 23-24.

⁴⁴ COLMAN 1966, p. 62.



Fig. 17 - Coffret en écaille de tortue et monture d'argent par Lambert Englebert.
Liège, Grand Curtius, ancienne collection Bronckart-Grandjean,
inv. : 1893/BG/521. Photo Luc Engen.

convient d'être attentif au fait que, dans certains ouvrages, la même photographie a été utilisée pour différents objets d'un même maître ! Cela n'étant pas le cas pour le catalogue de 1991, j'ai donc pu comparer les poinçons de la boîte de la collection Bronckart-Grandjean⁴⁵ avec la première marque de Lambert Englebert figurant cinq fois sur quatre objets ou ensemble exposés lors de cette manifestation⁴⁶ et j'ai constaté qu'ils présentaient les mêmes graphie et particularités. Tout en regrettant de ne pouvoir dater ce coffret avec plus de précision que la fourchette chronologique fournie par les dates actuellement connues de l'utilisation du premier poinçon de Lambert Englebert, soit entre 1697 et 1708, il est raisonnable de considérer qu'il est bien l'auteur de cette pièce et de la faire figurer dans le catalogue déjà imposant de ce maître.

⁴⁵ Inv. : 1893/BG/521 ; dim.: 26,7 x 18,9 x 10,2 cm.

⁴⁶ Liège 1991, n° 36, p. 94, n° 40, p. 97, n° 45, p. 100 et n° 46, p. 101.



Fig. 18 - Premier poinçon de Lambert Englebert figurant deux fois sur les charnières du coffret du Grand Curtius. Photos Luc Engen.

Dans l'orfèvrerie liégeoise, les coffrets sont rarissimes. On peut cependant rapprocher celui-ci d'un exemple contemporain réalisé tout en argent par Nicolas Lion en 1703-1704 pour la famille de Liverlo⁴⁷.

Œuvre rare d'un orfèvre aussi important, le coffret de Lambert Englebert mériterait d'être exposé en bonne place lorsque le Grand Curtius accordera aux arts décoratifs liégeois du XVIII^e siècle, et plus particulièrement à l'argenterie civile, la place qu'ils ont perdue dans ce nouveau complexe d'exposition.

IV.B. UNE PAIRE DE FLAMBEAUX DE BRUXELLES ?

Dans le mémoire dont il a été question plus haut, Madame de Coune, à la suite d'autres observateurs, s'est étonnée de voir figurer à l'exposition consacrée, en 1979, à l'orfèvrerie au poinçon de Bruxelles, une paire de flambeaux⁴⁸ aux poinçons de cette ville, mais dont le maître non identifié aux initiales L.E. inscrites dans un rectangle semblaient présenter quelque analogie avec le poinçon de notre maître liégeois. La même méthode de comparaison, utilisée pour le coffret ci-dessus, semble bien confirmer cette hypothèse. En revanche, ce qui a échappé jusqu'à présent aux différents observateurs, c'est que la soi-disant lettre décanale M de Bruxelles annoncée et reproduite dans le catalogue ne correspond en rien aux lettres M des objets figurant dans le même catalogue⁴⁹. Il s'agit en effet du côté droit de la lettre annale M du premier alphabet liégeois du règne de Joseph-Clément de Bavière, débuté en 1693, ce qui, si la pièce est bien de fabrication liégeoise, la daterait de 1705-1706. Cette datation paraît compatible avec l'œuvre du maître liégeois et le style en vigueur à cette époque.

Reste le problème de la présence des deux autres poinçons corporatifs de Bruxelles et celui de l'absence des deux autres poinçons liégeois à résoudre...

⁴⁷ O. de SCHAEZTEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises. Recueil complémentaire*, Liège, 1979, p. 22. Joseph-Clément de Bavière, 1693, K, NL ; dim. : 22,5 x 15,8 x 8,3 cm.

⁴⁸ J. VANWITTENBERGH, *Orfèvrerie au poinçon de Bruxelles*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 1979, n^o 102, p. 113.

⁴⁹ *Idem*, n^o 100, p. 111, n^o 101, p. 112 et n^o 103, p. 114.

IV.C. UNE CUEILLÈRE À RAGOÛT AUX ARMES FIRKET

En soi, la pièce publiée ici n'a rien de vraiment exceptionnel ; elle n'est même pas inédite. Elle a, en effet, déjà figuré à deux expositions, mais en « bénéficiant » de descriptions incomplète ou erronée.

En 1957, le baron Marcel de Schaetzen de Schaetzenhof publiait pour la première fois cet objet sans noter la présence d'armoiries⁵⁰ alors que le même ouvrage proposait un plateau plus tardif (1743-1744) aux armes de la même famille⁵¹, bien identifiée cette fois.

En 1980, le baron Oscar de Schaetzen, chargé de la sélection des orfèvreries civiles pour l'exposition consacrée au *Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, avait retenu la même cuillère à ragoût pour la reconstitution d'une table dressée du XVIII^e siècle dont, tout jeune conservateur au Musée Curtius, j'avais suggéré le principe à feu Joseph Philippe.

Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il s'agisse du même objet mais, en 1980, les armes furent mal interprétées. En effet, l'animal sortant du bois a été identifié comme un loup, ce qui avait conduit notre auteur à attribuer la pièce à une hypothétique famille Le Loup⁵².

C'est notre ami Jean-Jacques van Ormelingen⁵³ qui a dénoué l'intrigue héraldique en renvoyant notre attention sur le plus ancien couvert liégeois complet connu que nous avons publié ensemble en 1991⁵⁴ et dont il avait identifié formellement les armoiries comme étant celles de la famille Firket. Pour rappel, il s'agissait d'une fourchette et d'une cuillère du modèle « queue de rat » issues respectivement en 1695-1696 et 1699-1700 de l'atelier du maître RH identifiable avec Renier Haccourt.

La cuillère que nous (re)publions donc mesure 34,8 cm. Elle pèse 185 g. Les armes sont celles de la famille Firket⁵⁵. Elle porte les poinçons du

⁵⁰ Liège 1957, n° 212, p. 59, collection Léonce Waha.

⁵¹ Liège 1957, n° 77, p. 25. Orfèvre Olivier Franckson.

⁵² *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, n° 683, p. 273.

⁵³ Communication par courriel en date du 9 juillet 2005.

⁵⁴ Liège 1991, n° 26, p. 88. J'utilise ici la graphie Firket, de préférence à Firquet, en raison de son utilisation systématique dans tous les documents épigraphiques conservés à l'église de Chokier.

⁵⁵ Les armes de cette famille n'ont pas toujours été bien interprétées. Un bon exemple nous est fourni par Abry (n° 1341) qui en a donné la description suivante : « d'argent à un cerf de gueules issant d'une forêt de sinople sur une terrasse de même ». On dispose de suffisamment de témoins pour adopter sans hésitation le point de vue de Jean-Jacques van Ormelingen qui y voit indubitablement une biche.



Fig. 19-20 - Poinçons figurant sur la cuillère à ragoût de Lambert Englebert et armes de la famille Firket. (Liège, coll. privée). Photos Luc Engen.

règne de Georges-Louis de Berghes avec la lettre annale F qui induit la date de 1729-1730. Le maître orfèvre est identifié avec certitude par la présence du second poinçon de Lambert Englebert (1667-1733) apparu en 1711-1712, du moins dans l'état actuel de nos connaissances.

Quel membre de la famille Firket ?

La famille Firket a joué un rôle important à Chokier (aujourd'hui commune de Flémalle-Haute) au début du XVIII^e siècle. Ses armes sont présentes en de nombreux endroits de l'église (Saint-Pierre et) Saint-Marcellin. Le fait qu'il s'agisse d'armes monofamiliales indique que ce sont vraisemblablement celles d'un célibataire et peut-être d'un ecclésiastique. Le couple formé par Henri Firket et Jehenne Halleux est intervenu dans la reconstruction de l'église, comme l'attestent ses armoiries, datées 1706, présentes au-dessus d'un chapiteau, mais il faut

surtout noter que trois Firket se sont succédé comme curés desservant cette paroisse : Lambert Firket, de 1636 à 1675, Hubert Firket, de 1675 à 1733, date où il résigne sa fonction en faveur de Martin Firket qui l'exerce donc de 1733 à 1745. Au vu de ces dates, mais aussi du mécénat si actif d'Hubert, il semble bien que ce soit pour lui que Lambert Englebert a réalisé, en 1729-1730, la cuillère, objet du présent chapitre.

Cuillère à ragoût ?

Depuis le décès d'Oscar de Schaetzen, nos couverts ont beaucoup moins retenu l'attention des chercheurs. Il y a relativement peu de cuillères liégeoises à ragoût identifiées comme telles dans la littérature spécialisée. Notre spécialiste n'a pas établi de critères formels d'identification, mais il a clairement (ré)intitulé les cuillères ne dépassant pas 30 cm comme des « cuillères de service », ne conservant l'appellation « à ragoût » que pour notre pièce (34,8 cm) et pour une seconde, datée 1784, publiée en 1976, mesurant 39,5 cm et pesant 250 g⁵⁶. En revanche, pour une cuillère mesurant 33 cm, mais ne pesant que 15 g, il avait proposé de reconnaître une « cuillère à compote »⁵⁷.

IV.D. LE FAUX PROBLÈME DES « DEUX » OSTENSOIRS DE JENNERET

Un des principaux apports du mémoire, resté inédit, de Madame de Coune⁵⁸ consistait en la découverte d'un document d'archives à la cure de l'église Saint-Martin de Jenneret (commune de Bende). Mon confrère à la Société des Bibliophiles liégeois, le baron de Favereau de Jenneret, m'en ayant procuré copie, je l'ai retranscrit ci-après. De ce document, il ressort que Lambert Englebert a, entre le 26 mai et le 13 août 1710, livré à la mécène locale « Mademoiselle » – lisez Madame – David, un ciboire et un ostensor qui lui seront payés en même temps qu'un sifflet réalisé pour Monsieur, le 26 février 1711.

⁵⁶ de SCHAETZEN 1976, p. 237, orfèvre au poinçon PD(3), 1772, N (1784).

⁵⁷ O. de SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 37. Poinçon de maître IP(2), 1724, Q (1739-1740).

⁵⁸ D. de COUNE, *o. c.*, p. 52-54 et ill. 35.

Transcription du document conservé à Jenneret

Le 18 avril 1710 Receu de Mademoiselle
David 6 ons 12 esterlin d'argent Bruler a
4 frans 10 sous lonces porte 29 frans 14 sous

Le 30 avril 1710 Receu de Mademoiselle
David 2 ons 11 esterlin $\frac{1}{4}$ argent de Bavier
vieux a 3 frans 5 sous lonces porte 8 frans 7 sous $\frac{1}{2}$
et 9 ons 10 esterlin d'argent de poinson
vieux a 4 frans 5 sous lonces porte 40 frans 7 sous $\frac{1}{2}$
et 5 ons 3 esterlin $\frac{3}{4}$ de galon sans Bruler
a 45 sous lonces porte 11 frans 13 sous $\frac{1}{4}$
et 7 esterlin $\frac{3}{4}$ dor a 55 sous lesterlin
porte 21 frans 6 sous $\frac{1}{4}$

Le mesme jour Receu encor 3 ons 5
esterlin de galon sans Bruler a 45 sous
lonces porte 7 frans 6 sous $\frac{1}{4}$

Le 26 may 1710 Receu de Mademoiselle
David une vieille coupe de ciboire
pesante 4 ons 10 esterlin argent de Bavier
vieux a 3 frans 5 sous lonces porte 14 frans 12 sous $\frac{1}{2}$

Le 13 aoust 1710 Receu de Mademoiselle
David 30 escus 120 frans
et 4 ons 2 esterlin $\frac{1}{2}$ de galon sans
sans Bruler a 45 sous lonces porte 9 frans 5 sous $\frac{1}{2}$

somme porte 262 13

Le 26 may 1710 livrer a Mademoiselle
David un Ciboire pesant 21 ons argent
de Bavier a 3 frans 10 sous lonces porte 73 frans 10 sous
pour la fason a 20 sous lonces porte 21 frans
Le 1 juillette 1710 livrer livrer a Monsieur
David un siflet pour 4 frans 10 sous
Le 13 aoust 1710 livrer a Mademoiselle
David une Remonstrance pesante 31 ons
10 esterlin y compris 2 ons 1 esterlin de
cuivre en decompant lesdits 2 ons 1
esterlin Rest a 29 ons 9 esterlin argent
de poinson a 4 frans 10 sous lonces porte 132 frans 10 sous
pour la fason a 35 sous lonces porte 51 frans
pour la dorur 24 frans
pour les 2 cristal 5 frans
pour la Boitte fouree 2 frans 10 sous

somme porte 314 ½

Le 29 aoust 1710 livrer a Mademoiselle
Christiane un estuit pour 11 frans 10 sous
avec la graveur des armes et du chiffre

Le 26 febvrier 1711 Receu 52 frans pour le contenu
Dudit memoire sans y comprendre lestuit

L englebert

Ce qui semblait faire problème à la première « inventeure » du document, c'est que, dans son catalogue, elle signalait comme poinçon de règne Joseph-Clément de Bavière 1696 (sic !) et comme lettre annale O, vraisemblablement influencée par le répertoire en ligne de l'Institut royal du Patrimoine artistique où on lit aussi la lettre O, mais là pour le règne de Jean-Théodore de Bavière ! Corrigeant la flagrante erreur de la prestigieuse institution, elle datait donc l'objet de 1707-1708, ce qui est évidemment impossible pour un ostensor livré le 13 août 1710, ces considérations l'amenaient à émettre l'hypothèse selon laquelle il devait sans doute exister une autre « remonstrance » réalisée deux ans plus tard par le même orfèvre et pour les mêmes donateurs. Il n'est malheureusement plus possible d'examiner la pièce, celle-ci ayant été volée depuis, pour vérifier une

hypothèse qui apparaît cependant comme une évidence : il fallait lire Q et non O ! En effet, les dessins très précis de P. Colman, qui sont nos seules références graphiques⁵⁹, montrent de façon évidente que les lettres O et Q de l'alphabet de 1693 sont inscrites dans un encadrement absolument identique et que, dès lors, il était sans doute difficile, voire impossible, de distinguer la petite queue du Q sur une pièce apparemment suffisamment mal marquée ou usée pour résister à deux lectures attentives. La lettre Q ayant été en usage entre le 25 octobre 1709 et le 24 octobre 1710, on peut considérer le problème résolu. Il n'y a jamais eu qu'un seul ostensor de Lambert Englebert à Jenneret et il date bien de 1710.

Si l'on compare la signature jusqu'ici inédite de Lambert Englebert avec l'ensemble du texte, on peut en déduire que ce dernier est entièrement autographe.

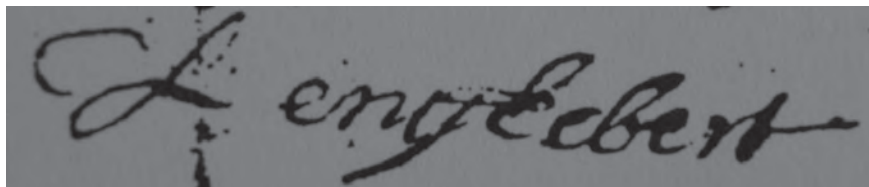


Fig. 21 - Signature de Lambert Englebert. Photo Luc Engen.

IV.E. UN CALICE ARMORIÉ

En 2007 est passé en vente publique à Liège⁶⁰ un calice au premier poinçon de Lambert Englebert, datable de 1702 par les marques : Joseph-Clément de Bavière, aigle 1693, I, striche, LE(I). Il porte par ailleurs les armes Flavaux et Salms que l'on retrouve sur une série de quatre flambeaux réalisés par Bertholet Labeen de Lambermont entre 1696-1697 et 1701-1702⁶¹. Parmi les dix autres calices actuellement connus du maître, c'est incontestablement de ceux de l'église de Theux (1711-1712) et de l'église de Wonck que le nouveau venu est le plus proche. Le second a été réalisé en 1720, soit dix-huit ans plus tard, comme l'indique la lettre annale I et le précise une inscription.

⁵⁹ Seuls deux poinçons présentés comme O sont reproduits en photographies dans le catalogue de 1991 sous les n° 48 et 49.

⁶⁰ Hôtel de ventes mosan S.A., *Importante vente publique cataloguée d'antiquités et d'objets d'art*, Liège, 17 et 18 novembre 2007, n° 38, p. 12.

⁶¹ Liège 1991, n° 29, p. 90.

IV.F. ESSAI DE CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE LAMBERT ENGLEBERT

Ostensoir	Flémalle-Grande	1693 C	1697	IRPA
Ostensoir	Lantin	1693 F	1699	C 162
Calice	Awans Othée	1693 F	1699-1700	IRPA
Salière	coll. privée	1693 F	1700	1957 (16)
Salière	coll. privée	1693 G	1700-1701	1957 (17)
Moutardier	coll. privée	1693 G	1700-1701	1957 (18)
Ciboire	Chaineux	1693 G	1700-1701	IRPA
Calice	Sorée	1693 G	1701	IRPA
Plat rond	Lantin	1693 H	1701-1702	C 11 (p. 271)
Flambeaux	Gronsveld	1693 I	1702-1703	C 66
Salière	coll. privée	1693 I	1702-1703	1976 (185/1)
Calice	VP Liège 2007	1693 I	1702-1703	
Ostensoir	Comblain-Fairon	1693 I ou L	1702-1705	IRPA
Ostensoir	Petit-Rechain	1693 L	1704-1705	C 623
Encensoir et navette	coll. privée	1693 L	1704-1705	C 918
Jatte	coll. privée	1693 L	1704-1705	1991 (46)
Chocolatière et réchaud	coll. privée	1693 L	1704-1705	1991 (45)
Flambeaux (2)	coll. privée	(1693) M	1705-1706	Bxl 1979 (102)
Burettes et plateau	Liège St-Jean-l'É.	1693 N	1706-1707	C 353
Couverts (5c+4f)	coll. privée	1693 N	1706-1707	1976 (p. 139)
Calice	coll. privée	1693 O	1707-1708	C 831
Sonnette	coll. privée	1693 O	1707-1708	C 833
Flambeaux (3 de 4)	coll. privée	1693 O	1707-1708	1976 (p. 141)
Coffret	Liège Grand Curtius	LE(1)	1697-1708	Inédit
Ostensoir	Jenneret	1693 Q	1710	IRPA
Calice	Theux	1711 A	1711-1712	C 670
Flambeau	coll. privée	1711 A	1711-1712	Bras. liste
Flambeau	coll. privée	1711 A	1711-1712	Bras. liste
Flambeaux (2)	coll. privée	1711 A + C	1711-1714	1991 (50)
Ostensoir	Soumagne	1711 A	1712	C 654
Bouilloire	coll. privée	1711 B	1712-1713	1905 (4011)
Couverts (12)	coll. privée	1711 C	1713-1714	1957 (208)
Flambeau	coll. privée	1711 C	1713-1714	DC 33
Flambeau	coll. privée	1711 C	1713-1714	Bras. liste
Flambeaux (2)	coll. privée	1711 C	1713-1714	Bras. liste
Bassin	coll. privée	1711 D	1714-1715	Bras. Pl. 163
Flambeau	coll. privée	1711 D	1714-1715	Bras. liste
Aiguière et bassin	coll. privée	1711 E	1715-1716	Bras. Pl. 36
Aiguière	coll. privée	1711 E	1715-1716	1991 (57)
Ostensoir	On	1711 G	1717-1718	Exp. Bxl 1966 (35)

Aiguière	coll. privée	1711 G	1717-1718	Bras. Pl. 164
Chrismatoires	Villers-le-Peuplier	1711 G	1717-1718	IRPA
Burettes	Liège Grand Curtius	1711 G	1717-1718	C 897
Vases (2)	coll. privée	1711 G	1717-1718	1976 (p. 145)
Ostensoir-reliquaire	Lantin	1711 G	1717-1718	C 163
Calice	Mheer (P-B)	1711 H	1718-1719	C 810
Burette	coll. privée	1711 H	1718-1719	DC 45
Plateau	coll. privée	1711 I	1719-1720	C 849
Flambeaux (2)	coll. privée	1711 I	1719-1720	1957 (41) DC 47
Flambeaux (2)	coll. privée	?	1719-1720	DC 48
Théière	coll. privée	1711 I	1719-1720	1957 (42)
Flambeaux (4)	coll. privée	1711 I	1719-1720	1957 (40)
Calice	Wonck	1711 I	1720	C 744
Drageoir	coll. privée	1711 K	1720-1721	1976 (184/1)
Plateau	coll. privée	1711 K	1720-1721	Bras. liste
Aiguière	coll. privée	1711 K	1720-1721	Bras. Pl. 39
Aiguière et bassin	coll. privée	1711 K	1720-1721	Bras. Pl. 38
Aiguière et bassin	coll. privée	1711 K	1720-1721	Bras. liste
Calice	Bilstain	1711 L	1721-1722	C. suppl.
Jattes liégeoises (2)	coll. privée	1711 L	1721-1722	1957 (49)
Bassin	coll. privée	1711 L	1721-1722	Bras. liste
Couverts (7c+8f)	coll. privée	1711 M	1722-1723	1957 (210)
Flambeaux	coll. privée	1711 M	1722-1723	Bras. liste
Sucrier	coll. privée	1711 M	1722-1723	Bras. liste
Couverts (12 – 1c)	coll. privée	1724 A	1724-1725	1957 (211)
Bougeoir et accessoires	coll. privée	1723 A+	1723-1728	Bras. Pl. 65
Ciboire	Neerrepn		1725 vers	C 612
Calice	Verviers	1724 B	1726	C 717
Plat	coll. privée	1724 C	1726-1727	Bras. liste
Mouchettes et tombeau	coll. privée	1724 D ou G	1727-1731	Bras. Pl. 183
Moutardier	coll. privée	1724 E	1728-1729	1991 (69)
Bras de candélabres	coll. privée	1724 E	1728-1729	Bras. liste
Cuillère à ragoût	coll. L.E.	1724 F	1729-1730	1957 (212)
Calice	Liège N.-D. des Anges	1724 F	1730	C 500
Calice	Lantin	1724 ?	1730	C 159
Calice	Sart-lez-Spa	1724 G	1730-1731	IRPA
Jattes liégeoises (4)	coll. privée	1724 G	1730-1731	Bras. Pl. 66
Bassin	coll. privée	1724 G	1730-1731	Bras. Liste
Burettes	coll. privée	1724 I	1732-1733	C 848
Sceau à eau bénite	coll. privée			DC 77